



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 16 janvier 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réalisation de l'itinéraire de substitution entre Ploeren et Vannes pour les véhicules lents non autorisés sur la RN 165

Dans le cadre de la mise aux normes autoroutières de la RN165 dans le Morbihan entre Vannes et Auray, la réalisation de l'itinéraire de substitution permettant les déplacements des usagers non autorisés sur la voie express (véhicules lents) restait à finaliser. Il sert d'itinéraire alternatif en cas de coupure de la route nationale.

Les travaux consistent principalement à réaliser en tracé neuf une voie bidirectionnelle de 6 m de large avec sur accotement une bande multifonctionnelle (permettant d'accueillir les usagers des modes doux), en retrait de la route nationale ; cette voie neuve s'étirera sur une longueur de 2km entre la rue de Guernéhué et la Butte du Roc.

Ces travaux s'accompagneront de la réfection du revêtement de la voirie existante entre la Butte du Roc et le pont de Luscanen, ainsi que sur la rue des Deux Moulins.

Le chantier débutera mi-janvier 2013 pour une durée de 6 mois.

Des travaux préparatoires ont déjà été conduits par les différents concessionnaires de réseaux.

Les usagers seront informés des déviations qui seront mises en place afin de minimiser la gêne occasionnée. Il est cependant recommandé aux usagers qui effectuent le trajet Ploeren -Vannes d'emprunter la RN165 pendant la durée des travaux.

L'opération, d'un montant de 2,4 M€, est financée au travers du Contrat de Plan État-Région, à hauteur de 50% par l'État, 33,3% par le Conseil Régional de Bretagne et 16,7% par le Conseil Général du Morbihan.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10, Marie Vergos – 02 99 33 42 11